

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2026

Présent.e.s Véronique Perrier (visio) Michel Guetat (visio), Stéphane Lafranceschina, Evelyne Izannic, Michel Patay, Marie Rompion, Catherine Chambonnet, Régine Mary, Véronique Tison, Agnès Franquin, Isabelle Saupin (mat Fugain Pont de Claix), Céline Ahunon (visio, élémentaire Malraux Vif), Christel Mochet (visio, élémentaire Bastions La Mure), Agnès Piret (visio, primaire La plaine Tignieu Jamezyzieu), Alain Sylvestre (Anthoard Grenoble), Pascale Langham (Mat Jaurès Echirolles), Stéphanie Prestaux (Langevin St Martin d'Hères), Christelle Pollien (Sidi Brahim Grenoble).

Assiste : Stéphanie Jayet, *assistante de gestion*, Frédéric Grassin, *animateur pédagogique fédéral OCCE38*

Excusé.e.s : Nicole Pignard-Marthod, Juliette Dos Santos, Bruno Charpin, Caroline Froment, Judith Cazaubon, Carine Zache, Dominique Fermond, Sophie Salon, Karine Charberet.

Monsieur Marzouk, A-DASEN en charge du 1^{er} degré, **Monsieur Souillard**, commissaire aux comptes, **Monsieur Vallier**, IEN de la circonscription Grenoble 2, **Mme Rivière-Montin**, IEN de la circonscription Grenoble 1, ainsi que **quelques mandataires**, se sont excusés de ne pouvoir venir.

Le 17 juin 2026 à 14 heures, les membres de l'Association Départementale OCCE de l'Isère se sont réunis, au siège départemental 5 rue Federico Garcia Lorca Grenoble sur convocation adressée par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance. Une copie d'écran a été faite pour les personnes en visio.

Monsieur Stéphane Lafranceschina, préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Madame Izannic et Monsieur Patay sont désignés scrutateurs par les membres présents et acceptent ces fonctions.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- Un exemplaire de l'avis de convocation des membres,
- Les statuts de l'association,
- La feuille de présence à l'assemblée,
- Le rapport d'activité du conseil d'administration,

Le Président déclare que le rapport d'activité du conseil d'administration, la liste des membres, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres, au siège social à compter de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.



SN
AP
FI

Rapport moral OCCE 38, exercice 2025/2026

Mesdames les administratrices, Mesdames les mandataires
Messieurs les administrateurs et Messieurs les mandataires
Chers adhérentes et adhérents

Je vous remercie une nouvelle fois d'être présents à l'assemblée générale de notre association départementale, un des moments clés de la vie d'une association, un temps statutaire et surtout l'instant où ensemble nous pouvons faire le point sur son activité, où toutes celles et ceux qui la font vivre, en bénéficient, peuvent se retrouver pour partager et échanger.

Aujourd'hui, je dois prendre le temps de vous présenter ce rapport moral sur l'année écoulée, le réalisé de l'association.

Une année durant laquelle nous avons multiplié les occasions d'accompagner les enseignantes et les enseignants au travers d'interventions dans des animations pédagogiques sur plusieurs circonscriptions, dans la formation initiale des directions d'école, dans des conseils des maîtres, des réunions de directions en circonscription. Auprès des élèves en proposant différents projets permettant de développer des compétences artistiques, langagières, psychosociales grâce à la coopération entre pairs. Des actions qui ont aussi conduit à réfléchir sur les droits des enfants à être protégés contre toutes violences. Nous avons eu aussi le plaisir de participer à l'Université d'été TNE 38 pour parler de la coopération à des enseignantes et enseignants, des formatrices et des formateurs.

L'OCCE poursuit son rôle d'appui aux enseignants et aux mandataires, garants du fonctionnement des coopératives scolaires. Le conseil d'administration, le bureau et les salariées se sont mobilisés pour maintenir la pérennité des coopératives malgré les évolutions du secteur bancaire, y compris chez des établissements se prétendant coopératifs. La quasi-totalité des coopératives du département a choisi de migrer vers Asso-Connect-Swan ; cette solution s'avère pertinente au vu des expériences d'autres départements. Restent quelques améliorations à apporter sur la gestion des espèces et à accompagner les coopératives qui n'ont pas encore réalisé la transition. La multiplicité des établissements bancaires représente un coût pour notre association et engage la responsabilité du président sur plusieurs plans : c'est un sujet que le conseil d'administration devra suivre attentivement.

Je tiens à remercier l'ensemble des mandataires des coopératives scolaires pour l'action bénévole qu'ils mènent dans leurs écoles. Je les remercie pour le temps qu'ils ont donné, pour la confiance qu'ils accordent à l'OCCE qui est à leur côté pour les protéger face aux risques, les accompagner dans les démarches administratives, la gestion de leur comptabilité, les informer sur les clauses assurantielles.

Rappelons que notre association est là pour aider et accompagner : si elle n'interdit rien, elle doit cependant faire respecter le cadre légal et statutaire, responsabilité que porte la présidence et que doivent partager les mandataires.

Notre coopération avec l'Éducation nationale reste forte. Je remercie monsieur le Directeur académique pour les rendez-vous et interventions accordés cette année. Je garde espoir dans le fait de renforcer notre présence dans les formations d'enseignants, comme cela se fait déjà dans d'autres académies.

Je tiens à saluer l'engagement de notre équipe : notre animateur pédagogique (Frédéric Grassin), nos salariées (Murielle Veyan et Stéphanie Jayet et Marie-Eve Botineau) ainsi que tous les bénévoles (actifs ou retraités) membres du conseil d'administration. Je voudrais particulièrement remercier les membres de notre bureau, tous bénévoles, qui donnent beaucoup de leur temps pour donner un cap à cette association.

Vous remercier vous aussi, enseignantes et enseignants présents dans les écoles, les personnels des circonscriptions adhérentes où que vous soyez dans notre vaste département. Grâce à vous, grâce à nous tous, la co-

Office Central de la Coopération à l'École de l'Isère
Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

 AD 38
Coopérons dès l'École

HR SL
EI

opération et la pédagogie coopérative vivent sur le territoire isérois et cela bénéficie à vos élèves, si ce n'est dans les apprentissages, ce sera dans le vivre ensemble, faire société.

Alors, quels objectifs se fixer dans un avenir proche ?

Pour l'avenir proche, nos objectifs restent clairs : accompagner les enseignants et les élèves pour faire vivre les projets, les mandataires pour gérer les coopératives. Pour cela nous devons renforcer notre association en attirant de nouvelles énergies au sein du conseil d'administration. Ensemble nous serons une force.

Aujourd'hui, des forces, il en faut pour qu'une association partenaire de l'École vive et résiste face aux mesures agressives prises par le gouvernement concernant les subventions des associations partenaires de l'École en les baissant de 9 à 80% selon les cas.

Dans deux ans, l'OCCE fêtera son centenaire. Un siècle aux côtés des écoliers, des enseignants pour les conduire à retrouver le chemin des savoirs, reconstruire une estime de soi, croire en un avenir heureux et pacifié. Pour atteindre ses 100 ans, l'OCCE, comme le monde associatif aura besoin de force. Alors demain, que dis-je, dès aujourd'hui, n'hésitez pas à nous rejoindre, vous apporterez votre vision du terrain, votre pratique, vos envies pour faire vivre la coopération.

Bel été à vous tous.

Stéphane LAFRANCESCHINA

Président départemental OCCE Isère.

Le rapport moral, soumis au vote, est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ – 2025/2026 PROJET D'ACTIVITÉ – 2026/2027

<https://www.calameo.com/read/00824625245be6f4f1176>

Propositions d'augmentation de la cotisation pour 2026/2027

Pour rappel, la cotisation 2025/2026 se décompose comme suit :

Part fédérale : 1,37€ + part départementale : 0,98€ + assurance 0,25 (déterminé par la MAE).

Pour 2026/2027 des augmentations ont été décidées :

- ✓ Par la MAE, augmentation d'un centime, soit 0,26 par adhérent ;
- ✓ Par l'AG fédérale (24 janvier 2026), augmentation de 4ct de la part fédérale.

Les charges ont aussi augmenté pour l'OCCE 38 : électricité, augmentation de salaires, investissements informatiques nécessaires, ... quand les recettes ont diminué par la baisse du nombre d'adhérents. C'est pourquoi une augmentation de la part départementale est aussi proposée.

Le CA demande à l'Assemblée Générale de choisir entre deux options :

- Soit une augmentation a minima, permettant de faire face à l'augmentation fédérale et anticipant la baisse du nombre d'adhérents :

Part fédérale à **1,41€** (+0,04) + part départementale à **1,00€** (+0,02), soit une adhésion à **2,41€**.
(total avec assurance : 2,67€ soit +0,07)

- Soit une augmentation permettant de faire face à l'augmentation fédérale, à la baisse du nombre d'adhérents ET à l'augmentation des charges :

Part fédérale à **1,41€** (+0,04) + part départementale à **1,03€** (+0,05), soit une adhésion à **2,44€**.
(total avec assurance : 2,70€ soit +0,10)

Un débat s'engage autour de l'augmentation des cotisations et des besoins des coopératives.

Il est procédé à la lecture et au vote des résolutions

• PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité, approuve les termes de ce rapport.

Le rapport d'activité, mis aux voix, est voté à l'unanimité.

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du projet d'activité, approuve les termes de ce projet.

Le projet d'activité, mis aux voix, est voté à l'unanimité.

• DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de Mmes Nicole Pignard Marthod, Véronique Perrier, Marie Rompion, Véronique Tison, Catherine Chambonnet, Caroline Froment et M. Bruno Charpin, Stéphane Lafranceschina sont arrivés à leur terme, décide de renouveler le mandat de Mmes Nicole Pignard Marthod, Véronique Perrier, Marie Rompion, Véronique Tison, Catherine Chambonnet, Caroline Froment et M. Bruno Charpin, Stéphane Lafranceschina pour une durée de trois années.

Nous avons reçu les candidatures de Mmes Karine Charberet et Sophie Salon que l'Assemblée Générale valide.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

• TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer le montant de la cotisation OCCE pour l'exercice 2026/2027 à 2,44 € (+ 0,26€ pour l'assurance) par coopérateur, soit une augmentation de 0,10 centimes pour faire face à l'augmentation de la part fédérale (+ 4cts pour 2027) et des charges de l'association départementale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 17 votes pour et 1 abstention.

• QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide, par tirage au sort, que les écoles dont le numéro d'affiliation 2025/2026 se termine par 17, 29, 55, 71, 93 verront leur comptabilité complètement contrôlée. Si le tirage au sort ne permet pas d'arriver à 10% des comptes vérifiés, des comptes qui n'ont pas été contrôlés depuis la date la plus lointaine seront rajoutés à la liste, par ordre de numéro d'établissement. **Certaines coopératives seront aussi contrôlées par décision du Conseil d'Administration.**

Cette résolution, mise aux voix, est votée à l'unanimité.

Remarque : pour cette année sera demandé, comme décidé par le Conseil d'Administration, la présence dans la commission de contrôle d'au moins un parent d'élève.

Point complémentaire :

Le CA informe de son engagement auprès de « 1001 territoires », collectif qui regroupe une quarantaine de grosses associations portant les valeurs de liberté, égalité, fraternité. Les membres du CA proposent de recueillir l'avis de l'AG par rapport au positionnement de l'association OCCE selon les possibles orientations politiques à venir. Pour les membres de l'AG ce positionnement correspond aux valeurs défendues par l'OCCE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h47. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent compte-rendu.

Le Président
Stéphane Lafranceschina



Les scrutateurs

Évelyne Izannic



Michel Patay

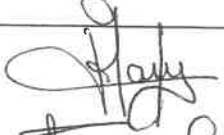
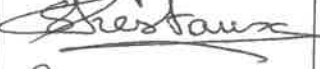


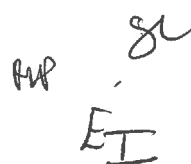
Office Central de la Coopération à l'École de l'Isère
Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

 AD 38
Coopérons dès l'École



Assemblée Générale du 17 juin 2026

NOM PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
MARY Régine	Trésozière adjointe	
SILVESTRE Alain	Directeur Ecole Anthracite	
LANGHAN Pascale	Directrice Mat. Jean Jaurès - Echordh	
PRESTAUX Stéphanie	PE élém Langerwin SMH	
IZANNIE Eugène	Treasure Adjointe	
POLLIER Christophe	Enseignante / (mandataire) Sidi Brahym Grenoble	
PATAY Michel	Treasure	
JAYET Stéphanie	Assistante gestion	
LAFRANCESCHINI Stéphane	Président	
CHAMPONNET Ghislaine	ERUN. CA.	
SAUPIN Isabelle	Directrice Mat. P. Fugain	
FRANQUIN Agnès	CPC Pont de Chéruy	
ROMPION Marie	Directrice Ecole des Poussins.	
TISON Véronique	Enseignante / CA	



 HUP

 EI